



LA NEWSLETTER DE L'ASA

association syndicale
autorisée des propriétaires
au Bois de La Chaise



MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Le syndicat m'a confié la présidence de l'ASA des propriétaires du Bois de la Chaise. Vous pouvez compter sur mon engagement, mon dévouement au service du Bois, des propriétaires.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à l'action de l'ASA, qui ont choisi de ne pas se représenter ou n'ont pas été élus, et plus largement, celles et ceux qui participent à la vie du syndicat.

Une nouvelle équipe municipale est en place depuis peu ; Ce changement est une opportunité pour nouer un partenariat renouvelé, équilibré, dynamique, exigeant.

Les échanges que le Maire, Yan BALAT, a eu avec les propriétaires lors de l'AG du 14 Août sont encourageants. Si la municipalité est un partenaire incontournable de l'ASA, celle-ci doit rester maître dans son périmètre d'action, notamment pour ce qui concerne la circulation et le stationnement, l'entretien des allées, le respect strict des règles d'urbanisme. Nous y veillerons.

Le rapport d'Anne Sophie Brunieau vous a été distribué lors de la dernière AG . Cette experte assurera, à la demande de l'ASA, plusieurs permanences au cours de l'année pour vous accompagner dans la gestion du boisement de vos propriétés, et se rendra, à votre demande, sur site si cela est utile.

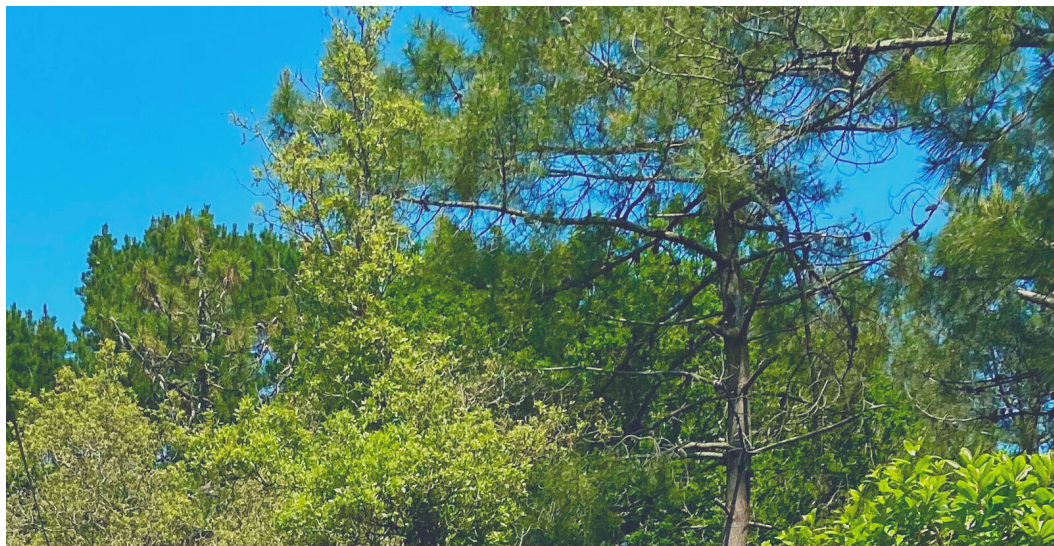
Malheureusement, depuis des années, un des points critiques du Bois est sa vulnérabilité face au risque d'incendie et plus globalement, face à la sécurité des biens et des personnes. Nous allons relancer activement une discussion un peu « éteinte » avec la municipalité pour d'une part, s'assurer de la conformité du réseau de protection contre les incendies, d'autre part assurer la libre circulation des véhicules de secours, problématique aujourd'hui.

Le travail ne manque donc pas pour l'équipe du syndicat.

A très bientôt

Jérôme MOUSSEAU





CONSULTATIONS BOISEMENT

Depuis plusieurs années, l'ASA des propriétaires au Bois de la Chaise s'est attachée à développer des actions visant à la **protection du boisement** auquel nous sommes tous attachés.

Suite à la diffusion du rapport d'Anne Sophie Bruniau se sont exprimées des demandes de conseils plus personnalisés. Nous avons donc décidé de prolonger son apport en mettant en place des **consultations permettant à chaque propriétaire d'échanger plus directement avec elle**. Nous souhaitons encourager les propriétaires dans cette voie.

Le dispositif retenu conduit à organiser des matinées de consultations (environ 30 minutes chacune), prises en charge par l'ASA puis, suivies, ou non, l'après-midi- par des visites de propriété. Ces dernières à la seule initiative des propriétaires et à leur charge (environ 100 €HT /heure).

Il est prévu une première matinée :

le 29 octobre 2020 à partir de 9 heures 30, dans la salle de réunion de l'hôtel Saint-Paul.

Nous envisageons ensuite une seconde réunion entre Noël et Jour de l'An puis, si le dispositif a le succès attendu, deux réunions pendant les vacances de février et deux réunions pendant les vacances de Pâques.

*une première matinée
est prévue le
29 octobre 2020
à partir de
9 heures 30,
dans la
salle de réunion de
l'hôtel Saint-Paul.*

INSCRIPTION OBLIGATOIRE par mail :
contact@asa-boisdelachaise.fr

Anne Sophie Bruniau disposera des restitutions Lidar qui permettront de repérer l'emplacement de votre propriété. Néanmoins, merci, pour gagner en efficacité, de **nous indiquer quelles sont les teneurs de votre demande et d'apporter autant que faire se peut des photos**.

Enfin, merci de nous indiquer **quels sujets vous intéresseraient particulièrement pour les futures réunions**.

Nous devons bien évidemment pour ces entretiens/réunions mettre en place les mesures de distanciation et de protection qui seront en vigueur aux dates retenues.



SIMPLIFIEZ-VOUS LE PAIEMENT DE VOTRE REDEVANCE

Pour vous aider dans la gestion de votre redevance annuelle de l'ASA, nous mettons à votre disposition le mandat de prélèvement.

Ce document vous permettra d'avoir :

- un moyen de paiement simple, pratique et souple
- un moyen de règlement sûr qui garantit la maîtrise de vos paiements.

*pour télécharger le mandat de
prélèvement cliquez ICI*

Vous avez juste à l'imprimer, le remplir et le retourner avec un RIB à l'adresse suivante :

TRESORIE DE NOIRMOUTIER
Rue la Frelette
85 330 NOIRMOUTIER EN L ILE

Attention cette demande ne sera prise en compte que pour 2021.